



Séance du jeudi 17 septembre 2021

Début de la séance à 14h10

Fin de séance : 16h15

Etaient présents :

Représentant les familles : Nicole DISSAUX-BOILAY (*titulaire*), Joëlle KERVELLA-DORIVAL (*titulaire*), Marie-Catherine PONCEY-DUBOUCHET (*titulaire*)

Représentant des résidents : Monique CHARRETEUR, Gwénola GUILLOU, Anne PELLEN

Représentant le personnel : Pascal RIPAUT (*assistant administratif*), Cécile THOMAS (*aide-soignante*)

Représentant les organismes de gestion des mesures de protection des personnes accueillies : Marion BOURLES (*Association Tutélaire du Ponant*)

Représentant les associations en lien avec le public accueilli : Henri HENAFF (*Bien Vieillir Ensemble*), Françoise THOMAS-TOULOUZOU (*France Alzheimer*)

Représentant des bénévoles : Corinne SALAUN (*centre social L'Astérie*)

Représentant de la municipalité : Nathalie BATHANY (*adjointe aux seniors, au handicap et à l'inclusion*)

Représentant l'organisme gestionnaire : Anne ANDRE (*Directrice*), Noémie SOUSSET (*assistante projets et affaires générales*),

Invités : Edward DE GOURSAC (*Directeur Stratégie et Projets, siège HSTV*), Francine LAIGLE (*présidente de la commission des usagers du Groupe HSTV*)

Etaient excusés : Hélène LOUARN, Anne FLOCH (*représentantes des familles, suppléantes*), Soeur Alain-Michel (*supérieure de la communauté*), Anne BILLANT (*représentante du personnel, ASL Blanchisserie*), Françoise MORVAN (*adjointe aux affaires sociales*)

1. Présentation du rôle d'un CVS

Intervention de Francine Laigle, membre de France Asso Santé. L'association a signé une convention de partenariat avec HSTV, Mme Laigle est présidente de la Commission Des Usagers du Groupe HSTV.

Présentation des missions du CVS et de son président (CF annexes).

F. Laigle et E. De Goursac informent le CVS que le règlement intérieur n'est pas conforme à la réglementation. Comme le sont les représentants des familles, les résidents doivent être élus. Il serait plus cohérent de procéder à une élection des résidents avant d'élire un président.

F. Thomas-Toulouzou attire l'attention sur la possible difficulté de mobiliser des résidents tout au long d'un mandat (3 ans).

E. De Goursac l'admet également et propose revoir le fonctionnement pour que résidents puissent y participer activité : horaire, fréquence et durée des réunions par exemple.

H. Hénaff ajoute que procéder à une élection permettrait d'améliorer la notoriété du CVS.

A. André sollicite l'avis des résidentes présentes. Elles sont d'accord de se présenter à l'élection.

A. André assure du soutien de l'établissement dans l'organisation de la campagne et de l'élection.

E. De Goursac et F. Laigle proposent de procéder à l'élection des résidents, puis à l'élection du président. HSTV recommande que le président soit un résident. En attendant, M-C. Poncey-Dubouchet conserve son rôle de présidente par intérim.

F. Thomas-Toulouzou propose que le nombre de suppléants soit plus important que ce qui est aujourd'hui prévu dans le règlement intérieur (3 titulaires et 3 suppléants), afin de pallier aux éventuelles absences et avoir toujours une bonne représentativité aux réunions.

P. Ripault signale que la connaissance des familles sur l'existence du CVS peut être améliorée.

E. De Goursac conclut sur la nécessité de faire valider le nouveau règlement intérieur en Conseil Local (équivalent du Conseil d'Administration).

2. Présentation fonctionnement de la Commission Des Usagers du Groupe HSTV (CDUG)

C'est une instance créée en mars 2016, prévue dans le 2^{ème} projet stratégique HSTV. Le principe est et faire se rencontrer les CDU et CVS des établissements HSTV.

La présidence de F. Laigle a été proposée dans un souci de neutralité : elle n'est membre d'aucun CVS ou CDU d'établissement (CDU : Commission des Usagers dans un établissement sanitaire).

Le premier objectif a consisté en la fédération des milieux sanitaire (hôpital ou clinique) et médicosocial (EHPAD).

On note désormais une bonne cohésion, une méthode de travail bien appropriée par tous les membres.

Une fois élu, le CVS de Plougastel devra désigner 2 représentants pour la CDUG : 1 titulaire 1 suppléant.

J. Kervella-Dorival suggère d'envoyer immédiatement les comptes-rendus de CDUG aux membres du CVS, sans attendre le CVS qui suit.

F. Laigle confirme que c'est le rôle du référent CDUG. Il peut aussi présenter succinctement les sujets principaux au CVS suivant.

3. Modalités de communication avec les membres du CVS

Une boîte aux lettres a été installée à l'accueil, une adresse mail existe. Il est possible de prévoir des permanences.

Une organisation est à proposer par les membres.

4. Activité de l'EHPAD

- **Mise en place du WIFI**

Un réseau WIFI a été installé cet été.

P. Ripault signale de très bons retours des familles.

Un mail d'information a été envoyé aux familles cet été, un article est prévu dans le prochain journal « Petra Zo Nevez ». La communication est à poursuivre.

- **Site « espace famille »**

Ce projet fait l'objet d'un groupe de travail depuis plusieurs mois. Le prestataire a construit un espace qui sera mis en ligne dans les prochains mois. Il s'agit d'une mise à disposition de documents administratifs.

- **VIVAM HSTV**

VIVAM HSTV (pour VIVre en Autonomie à la Maison) est un dispositif renforcé de soutien à domicile parfois nommé « ehpad hors les murs ». Il s'agit d'un dispositif expérimental national, avec un cahier des charges ministériel. 23 dispositifs sont en cours d'expérimentation en France, dont 5 portés par HSTV (Plougastel, Rennes, Bain-de-Bretagne, Bagger-Morvan et Pont l'Abbé). La Croix Rouge et la Mutualité sont mobilisés sur les autres territoires nationaux.

Ces projets innovants sont financés par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018. Les usagers bénéficient d'un accompagnement complémentaire au domicile gratuitement pour toute la durée de l'expérimentation, jusqu'en octobre 2023. Coût évalué à 1004€ par mois par usager, en plus des autres aides. Pour le moment, nous n'avons pas d'information sur les modalités de prise en charge à la suite de l'expérimentation.

Il s'agit d'une alternative à l'entrée en EHPAD, pour des personnes souhaitant rester au domicile le plus longtemps possible. L'équipe de VIVAM intervient en complément des autres organismes pour renforcer le plan d'aide déjà existant. Les activités sont centrées sur le maintien des capacités (pas de soins d'hygiène) et la sécurisation du domicile notamment via des objets connectés qui peuvent conduire à l'appel de l'équipe, de l'entourage ou des pompiers. L'utilisateur doit avoir plus de 60 ans, une dépendance évaluée en GIR 1 à 4 et habiter dans un rayon de 20 minutes autour de l'établissement. Les autres intervenants sont partenaires du dispositif (Mutuelles de Bretagne, Archipel, Amadeus, Appui Santé, CCAS, SSIAD ADMR de Plougastel, CHU de Brest, Clic de Brest et de Plougastel). Dérogation d'âge pas rencontrée pour le moment. Peut s'expérimenter. De même que handicap.

L'équipe de VIVAM est constituée de 4 Assistantes de Soins en Gériatrie, une ergothérapeute, une psychologue, un médecin coordonnateur, une assistante sociale, et une coordinatrice de parcours. Le dispositif doit pouvoir accompagner 30 personnes pour la fin d'année. A ce jour, 11 personnes sont suivies. Dispositif dit pourvoir intervenir 24/24, fonctionnement de nuit a construire.

La procédure d'entrée comporte un examen du dossier médical et administratif puis une commission avec les partenaires. Peut-être un couple, avec 1 ou 2 personnes dans le dispositif.

E. De Goursac informe du souhait d'HSTV d'augmenter l'activité. Une demande a été déposée auprès de l'ARS.

- **Résidence Services Séniors Henaour**

Depuis le 1er septembre, l'établissement développe une nouvelle activité. L'équipe d'animation intervient à la résidence séniors Henaour, 6j sur 7, de 9h30 à 17h30. Situé au 21 rue du Pont à Plougastel-Daoulas et géré par Brest Métropole Habitat, l'immeuble neuf compte 30 logements ainsi qu'une salle commune dédiée à HSTV.

2 animatrices ont été recrutées et proposent des activités de vie quotidienne ou encore des sorties extérieures, selon les envies des locataires. Elles interviennent également sur l'EHPAD.

N. Bathany confirme le projet qui regroupe 27 logements T2 et 2 logements T3. Certains appartements sont occupés par 2 personnes (un couple, une mère et sa fille....). Ils sont tous adaptés PMR.

F. Thomas-Toulouzou demande les critères.

N. Bathany répond qu'il s'agit des critères de BMH permettant de prétendre à un logement social. Le loyer est de 560 à 660 € selon la surface, complété par un panier de service à 200€ par mois. Il n'y a pas de critère d'âge mais les jeunes ne sont logiquement pas intéressés. La moyenne d'âge se situe autour de 75 à 85 ans.

- **Retour sur la commission restauration du 9/09**

Suspendue pendant la période Covid, la commission restauration a été relancée le vendredi 3 septembre. Elle comprend des membres du Conseil de la Vie Sociale, des représentants de la direction, du service cuisine, du service hôtellerie et des soignants. Suite aux remarques portant notamment sur la température des plats ou les quantités, un audit avec des moyens internes sera organisé afin d'observer village par village les problématiques, et y apporter des améliorations. Les résultats seront communiqués en fin d'année. Les menus sont désormais accessibles sur le site internet de l'EHPAD rubrique pratique > restauration.

La direction a également informé du recrutement en cours d'un diététicien.

N. Dissaux-Boilay a constaté une perte de la qualité du service depuis la fermeture du restaurant l'Armen.

AA le reconnaît mais informe que les recommandations sont toujours d'éviter de mélanger les groupes de résidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

Prochaine réunion le 23 novembre 2021 de 14h à 16h

Marie-Catherine Poncey-Dubouchet
Présidente par intérim